



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement

Canton de Beaufort en Vallée

COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

Publié le
ID : 049-200053213-20231003-CM_DEL_22066-DE

Berger
Levrault

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan, rue du Moulin, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23066/ REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DES BOIS D'ANJOU AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE MILON SAINT GEORGES

Vu la délibération 2020-27 du 9 juin 2020 désignant Madame Jocelyne RUBEILLON, Monsieur Samuel MAUPETIT et Madame Isabelle BRETAUDEAU en tant que représentants de la commune des Bois d'Anjou au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Milon Saint Georges.

Vu la demande de démission soumise par madame Jocelyne RUBEILLON de son poste de 1ère adjointe et du conseil municipal.

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète de Saumur du 22 septembre 2023 acceptant la démission de Madame RUBEILLON Jocelyne de son mandat d'adjointe, reçu en mairie des Bois d'Anjou le 29 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un siège de représentant de la commune des Bois d'Anjou au SIVU Milon Saint Georges est vacant, il convient de le pourvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE Madame Claire HEULIN-RICHER en tant que représentant de la commune des Bois d'Anjou au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Milon Saint Georges en remplacement de Madame Jocelyne RUBEILLON.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 3 octobre 2023



Le Maire, Sandro GENDRON